



Place de la Mairie - 26120 MALISSARD

Direction Générale Tél. 04 75 85 22 00

contact.accueil@malissard.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL de MALISSARD
Nombre de conseillers en exercice : 23
Date de Convocation : 27 / 02 / 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : JM VALLA, JM SOUCIET, L. BLANDIN JOUBERT, L. BARRAL, I. BLASSENAC, P. ALBOUSSIÈRE, F. BRES-DUFOUR, E. CHALÉAT, S. DUPRET, Y. ESCOFFIER, C. FERREIRA VALLA, N. FERREIRA, F. GAILLARD, G. JOURDAN, F. ESPOSITO, S. MAITRE.

Absent ayant donné procuration : C. COUR à P. ALBOUSSIÈRE, L. JOUD à L. BLANDIN JOUBERT, M. MEITER à F. GAILLARD.

Absent.e.s : L. DUSSERT, W. GILHARD, L. ROUVEYROL, E. BARSCZUS.

Pascal ABOUSSIÈRE est nommé en tant que secrétaire de séance.

09.2024 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7 ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la proposition d'attribution de la Commission Associations, Animations, Culture et Sports ;

CONSIDÉRANT que les activités concernées sont d'intérêt local ;

En qualité de membres du bureau d'une association, ne prenant pas part au vote :
J-M SOUCIET, I. BLASSENAC, F. ESPOSITO, G. JOURDAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES	
SUBVENTIONS ANNUELLES	
Etoile Sportive Foot	3 000 €
Pétanque	1 500 €
Sports et Loisirs	3 500 €
Tennis Club	1 500 €
Cyclo Club	250 €

SUBVENTIONS VIE SOCIALE	
SUBVENTIONS ANNUELLES	
Amicale des Anciens	700 €
FNACA	250 €
Malissard sans nuisances	300 €

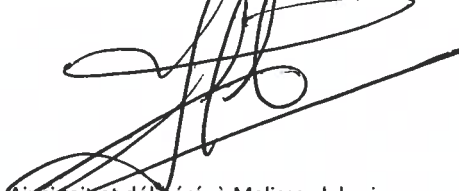
SUBVENTIONS LOISIRS	
SUBVENTIONS ANNUELLES	
Club Pédestre	1 000 €
Passion Poterie	400 €
ACCA	500 €
Malichoeur	1 000 €
Scotardrôme	400 €
M'Danse	500 €

SUBVENTIONS CULTURE/ANIMATION	
SUBVENTIONS ANNUELLES	
Ecole de Musique	7 000 €
Maliss en Fête	500 €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SECTEUR DIVERS	
SUBVENTIONS ANNUELLES	
Association Petit Soleil deviendra Grand	100 €

TOTAL	22 400 €
--------------	-----------------

Le secrétaire de séance,
Pascal ALBOUSSIÈRE




Le Maire,
Jean-Marc VALLA



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr